



Conseil Syndical

Lundi 17 mai 2004 - 18h

Compte rendu

Présents : voir liste de présence.

Monsieur Baeumler démarre la séance une fois le quorum atteint (16 membres sur les 27), la circulation étant difficile à cette heure-ci.

Il salut les membres et personnalités présentes, dont les membres du Conseil de Développement, Monsieur Hubert Haenel Conseiller Régional, Monsieur Jean Luc Reitzer, Conseiller Général et présente également Monsieur Ludovic PHILIPPE, chargé de mission du Syndicat Mixte depuis le 19 avril 2004.

La période électorale (élections régionales et cantonales de mars) a été mise à profit pour mettre en place des commissions de travail.

Le prochain grand chantier est la finalisation du contrat de Pays, pour lequel il a rencontré les Présidents des quatre intercommunalités. Il y a urgence pour sa signature, il faut s'organiser pour mieux travailler.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il propose au Conseil d'ajouter deux points en Divers : un point concernant le CLIC et un autre concernant une convention à signer avec l'Etat pour la mise en place du serveur de la plate forme de services aux associations. Cette proposition d'ajout est validée.

Point 1 – Approbation du compte rendu de la séance d'installation du 17 janvier 2004 et désignation du secrétaire de séance

- Le compte-rendu est adopté. Me Sonia LEVEQUE est nommée secrétaire de séance.

Point 2 – Conventions

En introduction à ce chapitre, Monsieur Baeumler fait remarquer que les différentes conventions proposées confortent le Pays comme lieu de partenariat.

2-A) Convention cadre de partenariat avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

- Monsieur Baeumler donne lecture du projet de délibération et indique que cette convention cadre sera suivie par une convention d'application, en relation avec le Contrat de Pays.
- Le Conseil valide la délibération à l'unanimité.

2-B) Convention de Partenariat avec le Conseil de Développement

- Monsieur Baeumler lit la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

2-C) Charte d'Initiative Culturelle

- Monsieur Gaugler donne lecture du texte de la délibération. Il exprime aussi ses regrets quant à l'oubli de certaines parties du territoire comme la Vallée de Saint Amarin. Il souhaite qu'à l'avenir une collaboration plus étroite soit menée avec les acteurs du Pays et qu'il y ait une meilleure équité de traitement. Cette CHIC est néanmoins une action constructive pour le territoire et pour son développement culturel..

- François Tacquard précise avoir découvert ce projet de CHIC tardivement. Il déplore également le manque de concertation et émet des réserves. Cependant, il ne s'oppose pas à la signature de la convention, espérant une ouverture possible pour d'autres opérateurs culturels du Pays, notamment dans la Vallée de Saint Amarin, particulièrement oubliée.
- Jean-Pierre Baeumler tient au respect de l'équilibre sur le territoire. Il s'agit là de la première CHIC en Alsace, cette formule est en rodage. Il espère que le débat n'est pas clôt, que cette politique s'inscrive dans la durée. Il regrette aussi certaines négociations directes entre la Région et les opérateurs culturels ; les communes résidentes n'ayant pas été associées, comme Cernay pour l'Espace Grün et Thann pour le relais culturel.
- La délibération est adoptée à l'unanimité.

2-D) Concours Entreprenre en Thur Doller, de l'idée à l'action

- Jean-Paul Omeyer donne lecture de la délibération. Il précise aussi le souhait du Syndicat Mixte d'apporter une touche particulière en ouvrant ce concours aux jeunes. Le lauréat 2004 sera connu le 22 octobre prochain. Le menuisier Alain Ruffio avait remporté le concours 2003.
- La délibération est votée à l'unanimité.

Point 3 – Demandes de subventions

3-A) Forum Emploi – Orientation à Thann

- Jean-Paul Omeyer présente la délibération. Il indique que ce forum fait suite à celui organisé en 2003 par la PAIO. La fréquentation, hors scolaires, a été un peu décevante.
- Jean-Pierre Baeumler suggère de faire tourner ce forum dans les quatre intercommunalités.
- La délibération est votée à l'unanimité.

3-B) 3èmes Journées Energies Renouvelables à Saint-Amarin

- Jacques Muller donne lecture de la délibération et souligne la qualité de cette manifestation portée par la société civile et soutenue par le Conseil de Développement, qui s'investit par le biais de conférences, remplissant par là-même sa mission de formation de la population
- Jean-Pierre Baeumler se réjouit de cette initiative qu'il souhaite inscrire dans la durée et sur le territoire et propose de suggérer aux organisateurs de faire tourner ce salon dans les communautés de communes pour qu'il aille au plus des personnes. Il faut poursuivre la sensibilisation des décideurs mais aussi le grand public. Il suggère de rencontrer les organisateurs pour faire le bilan.
- José Schruoffenegger souhaite dans ce cas aussi faire tourner le salon de la gastronomie !
- Jean-Paul Omeyer se fait l'écho de la déception des organisateurs par rapport à la couverture presse. Ce salon ne doit pas devenir uniquement une foire d'exposants.
- Jacques Muller précise que nombre d'exposants privilégient leur présence à Saint Amarin plutôt qu'au Salon Energie Habitat de Colmar.
- Charles Wehrle rappelle que la décision revient aux organisateurs. Ces derniers ne souhaitent pas développer à outrance le côté marché de la manifestation, le volet pédagogie/sensibilisation devant rester prioritaire.
- La délibération est votée à l'unanimité moins une abstention (P. Walter).

Point 4 – Point financier

4-A) Décision Modificative n°01-2004

- Jean-Paul Omeyer donne lecture de la délibération portant sur le transfert de comptes vers le Syndicat Mixte et l'adoption de diverses écritures.
- La délibération est validée à l'unanimité moins une abstention (A. Fabian).

4-B) Décision Modificative n°02-2004 portant sur la ré-inscription des dépenses et recettes engagées en 2001-2002-2003 et non sodées en décembre 2003.

- Jean-Paul Omeyer donne lecture de la délibération.
- La délibération est validée à l'unanimité moins une abstention (A. Fabian).

Point 5 – Personnel - Création d'un poste

- Jean-Paul Omeyer donne lecture de la délibération concernant la création d'un poste de responsable du développement économique au sein du Pays.
- Jean-Pierre Baeumler précise qu'il s'agit de formaliser la demande et de créer le poste. A l'issue des trois années, pendant lesquelles le Pays aura une forte aide financière de la Région Alsace, la vérification de la pertinence du poste sera effectuée.
- Pierre Walter souhaite connaître la durée du contrat proposé : un contrat à durée déterminée de trois ans.
- Georges Freyburger souhaite savoir si une rémunération a déjà été arrêtée : elle sera établie en fonction du profil de la personne retenue.
- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 6 – Contrat de Pays

- Monsieur Baeumler propose au Conseil d'aborder le Contrat de Pays et son premier canevas, qui sera complété ultérieurement. Ce contrat est la traduction opérationnelle pour 2004-2006 de la Charte qui sera diffusée en fin de séance. Le contrat devra être signé avec les partenaires (Etat, Région, Département, ...) avant le 31 décembre 2004, date butoir nationale. Il demande à Me Lévêque de présenter les grandes lignes de l'ébauche de contrat soumise au Conseil.
- Monsieur Baeumler précise ensuite que le Contrat ne comprend pas d'éléments nouveaux, il ne contient pas de gros investissements phare. Il se dit d'ailleurs interpellé par des démarches d'autres pays souhaitant y inscrire des opérations type funérarium ou piscine. Le contrat est un travail dans la durée, un moyen de concrétiser un projet. Etat et Région doivent se positionner sur cette question. Tous les territoires ont des piscines, des équipements culturels à rénover. Il souhaite à Thur Doller des actions en profondeur, favorisant le rapprochement entre les communautés de communes et propose de contractualiser dans cette logique.
- Jean-Paul Omeyer rappelle que le projet s'articule autour de cinq axes. Les communes ont toutes des projets qui peuvent s'inscrire dans ces axes. Le contrat s'étale sur 2.5 années. On ne peut toutes les reprendre dans le contrat de Pays, il faut rester réaliste au regard de nos possibilités financières et de celles de nos partenaires. Elles peuvent néanmoins s'inscrire dans notre schéma de cohérence à l'échelle du Pays, cette reconnaissance leur accordant un plus pour l'instruction des demandes. Il rappelle aussi que les services de l'Etat attendent notre projet, celui-ci étant le premier, Thur Doller étant en avance sur les autres territoires.
- Roger Gaugler pense qu'il est important d'enrichir le contrat par des actions communautaires, ces dernières lui conférant un ancrage territorial plus fort.
- François Tacquard partage ces points de vue. Le Pays existe, ses actions doivent être immédiatement perfectibles. Il cite le PLH, les énergies renouvelables, le tourisme, des pistes qui peuvent lui apporter de la lisibilité et du corps. Un trop grand foisonnement d'actions peut nuire à sa lisibilité.
- Jean-Pierre Baeumler souhaite porter à la contractualisation des dossiers communautaires pour confirmer voir amplifier les efforts qu'elles consentent localement.
- Antoine Fabian partage le sentiment de François Tacquard par rapport au besoin d'opérationnalité. Il s'interroge aussi sur l'absence d'actions relevant du domaine des déchets ou de la santé par exemple. Il pense qu'il n'est pas possible de faire l'impasse sur d'aussi importants dossiers aux yeux de la population.
- Jean-Pierre Baeumler indique qu'il n'est pas possible de tout faire en trois ans, des choix sont nécessaires. Concernant les déchets, le Pays n'est pas lui-même opérateur.
- Hubert Haenel confirme que dans certains pays, des actions lourdes et ponctuelles sont envisagées dans le contrat de pays, sans cohérence et projet de développement. La démarche de Thur Doller est tout à fait dans l'esprit « Pays » tel que l'entendent l'Etat et la Région : mettre en cohérence les politiques de ce territoire et les choses qui viennent en plus. On est bien dans l'esprit du développement local visant à réaliser/valoriser une série d'opérations correspondant au projet de développement. Il encourage aussi le Conseil Syndical à anticiper sur l'après 2006, dans le cadre d'un

futur document de planification, le Pays Thur Doller aura voix au chapitre, il faut d'ores et déjà dégager les priorités pour l'après 2006.

- Jean-Paul Omeyer indique aussi que la charte et le contrat constituent le projet territorial qui permettra à Thur Doller d'exister à côté de l'agglomération mulhousienne.
- Jean-Pierre Baeumler précise revenir devant le Conseil pour poursuivre ce débat, après avoir pris l'avis des partenaires du contrat. Il soumet ensuite la délibération au vote.
- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 7 – Complexe Sportif de Burnhaupt le Haut, dimension intercommunautaire du projet

- Monsieur Roger Gaugler présente le projet. Il précise que ce complexe sportif s'inscrit dans le schéma sportif du Pays élaboré en 1999/2000. Il est également conçu pour accueillir les personnes à mobilité réduite (aspect à rajouter dans la délibération). La présentation de ce projet au Conseil n'est pas faite dans le but d'avoir une aide financière du Pays, loin de là, mais le soutien du Pays lui confère une valeur ajoutée.
- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 8 – Programme d'actions

Train de la Doller : Complément d'étude pour estimer le trafic ferroviaire

- Jean-Paul Omeyer présente la délibération. Il rajoute que l'étude de faisabilité réalisée en 2003 a bien mis en évidence le rail comme une épine dorsale du Pays. La traversée possible de la RN66 ouvre une ouverture au trafic fret, axe de développement bien plus fort que l'activité touristique. Pour ce faire, cette estimation du trafic est un préalable. Le cabinet A Desein prestataire de l'étude de faisabilité a rendu un travail de grande qualité.
- Hubert Haenel indique que le fret, pourrait –à terme- revenir à RFF. Le soutien de la Région à ce travail devra être précédé d'un dépôt de demande de subvention.
- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 9 – Divers

- Edition de la Charte de Pays Thur Doller : la charte nouvelle imprimée et reliée est présentée et distribuée aux conseillers syndicaux.
- François Tacquard souhaite aborder plusieurs points :
 - Le fonctionnement du Pays : il doit être un lieu de veille mais aussi de réactions face à certains problèmes du territoire. Le Pays doit être une instance solidaire des communes et communautés de communes.
 - Le tram train : il serait particulièrement dommageable de procéder à la mise en service du tram train en plusieurs phases. C'est un exemple qui montre que le Pays doit être clair vis à vis de ses partenaires. Le Pays a la taille critique suffisante pour aborder cette problématique.
 - Les friches : la communauté de communes de la Vallée de St Amarin s'est portée acquéreur de 100 000 m² de friches (bâtiments et terrain). Elle vient maintenant d'apprendre que des règles d'attributions de subventions auraient été diminuées par la Région !.
 - La RN 66 : des rumeurs selon lesquelles les crédits de la RN66 seraient maintenant affectés au contournement de Colmar circulent.
- Monsieur Jean-Pierre Baeumler confirme que le Pays doit être porteur de volonté sur ces différents dossiers.
 - Réhabiliter une friche est déjà assez difficile comme cela, sans que s'y ajoutent des complexifications inutiles. Il ne faut pas déstabiliser les actions engagées. Soutenir la demande de François Tacquard relève du bon sens.
 - Le tram train : le phasage n'est pas acceptable pour notre territoire, ce message a déjà été dit à de nombreuses reprises à Monsieur Zeller.
 - RN 66 : un rendez vous doit être obtenu auprès du Président du Conseil Général, Monsieur Charles Buttner (et non G. Meyer !). Depuis de nombreuses années, les Présidents du Conseil Régional et du Conseil

Général apportent leur soutien aux élus de la Vallée pour l'aménagement de la route. Il ne peut être question qu'ils renient ces engagements.

- Monsieur Michel Habib, à propos de la RN 66, trouve regrettable et dommageable que le Président du Conseil Général puisse prendre une décision sans en avoir parlé préalablement avec les conseillers généraux du secteur concerné et les acteurs locaux.
- Monsieur Baeumler, conformément à son annonce en entrée de séance, propose ensuite deux points divers qui n'ont pas été vu en bureau :
 - Plan de financement du Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) du Pays Thur Doller.
Michel Habib donne lecture du projet de délibération qui n'appelle aucun commentaire de la part de l'Assemblée.
La délibération est adoptée à l'unanimité.
 - Convention de financement avec l'Etat concernant le serveur internet. Comme l'indique Monsieur Gaugler, il s'agit d'un document administratif qui scelle l'aide de l'Etat sur cette opération. La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Avis du Conseil de Développement sur le projet d'incinérateur d'Aspach le Haut. Le Bureau, faute d'avoir pu en prendre connaissance du texte auparavant, n'a pas exprimé d'avis sur le travail du Conseil de Développement. L'ensemble des conseillers syndicaux en seront destinataires.

Monsieur Baeumler propose d'organiser une rencontre entre les 2 Bureaux pour échanger sur cette question, qui ne peut être ignorer sur Thur Doller touchant à la santé de la population et aux services à la population. Un équipement de cette nature doit être fait avec le consensus de la population.

Michel Habib reste optimiste : on ne peut supprimer les crédits de la RN 66, réduire le tram train et construire inutilement un incinérateur, tout en même temps.

Monsieur Antoine Fabian considère qu'il s'agit d'une question d'éthique : nos concitoyens aspirent à être associés aux décisions. On ne peut pas renvoyer ce travail d'un revers de manche. Il faut le prendre en considération et sur bien d'autres chantiers également, comme le tourisme. Il souhaite que le Conseil de Développement soit à minima écouté, si ce n'est entendu.

Monsieur Jacques Muller approuve la démarche ainsi proposée.

Monsieur Baeumler évoque aussi les dossiers sur lesquels le Conseil de Développement a été saisi. Leur avis est essentiel.

Monsieur Baeumler clôt la séance.